

# LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 26 Thermidor, an VIII.



Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est & 13 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, de 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 425, butte des Moulins, à Paris.

## ESPAGNE.

De Barcelonne, le 2 août (14 thermidor).

Le 10 messidor dernier, le citoyen Dubois-Thainville, nommé au commissariat-général de la république française à Alger, & chargé des affaires de France auprès du dey de cette régence, s'y est rendu de Majorque sur un bateau pêcheur. Il écrit, en date du 2 courant, qu'il a été très-bien accueilli du dey, qu'il a conclu avec lui une suspension d'hostilités, & qu'il se flatte que ce préliminaire le conduira bientôt à un arrangement définitif.

Des lettres de la même date nous ont confirmé que la mé-sintelligence est poussée au dernier degré entre cette ré-gence & le Danemarck. Une frégate danoise a donné chasse à un corsaire algérien, qu'elle prenoit pour un tunisien. Le bâtiment s'est perdu sur les côtes de Tunis. Le dey demande en dédommagement 180 mille piastres fortes (un peu plus de neuf cents soixante mille livres); le bâtiment perdu n'a pas coûté dix mille piastres. Il a ordonné en conséquence à toute sa marine de prendre autant de navires danois qu'elle pourra, pour les garder à Alger jusqu'à l'entier acquit-tement de cette somme exorbitante. Déjà deux danois ont été amenés dans ce port.

On se souvient qu'un brick algérien fut pris par les escadres combinées. Il a été rendu & est revenu au port le 27 juin dernier. Le dey en a montré beaucoup de satisfaction.

Un tunisien arrivé il y a deux jours à Réus, petit port sur la côte de Catalogne, assure que le général Kléber & son armée alloient retourner en Europe, & que, depuis peu de tems, trois gros vaisseaux lui avoient porté, de Tunis à Alexandrie, une grande quantité de vivres & de rafraîchissemens.

On attend de jour en jour le retour de M. le chevalier Azzara à Barcelonne. Il est peu probable qu'il y revienne avant la fin de septembre.

L'enthousiasme des catalans & de tous les espagnols pour Bonaparte ne se refroidit point; ils rendent à Moreau l'hommage qui lui est dû. Ils le nomment un homme de Plutarque; ils sont fort impatient de la paix.

Un corsaire français & quatre petits bateaux majorquains viennent d'amener à Palmo 5 bâtimens, dont 4 anglais & un américain, qu'ils ont repris d'un corsaire anglais.

## ITALIE.

De Rome, le 21 juillet, (2 thermidor).

Le bruit est général ici que le pape a reçu du premier consul Bonaparte des dépêches dans lesquelles il propose à sa sainteté divers moyens de rétablir la paix & la con-corde parmi les évêques & les curés de France, & l'invite à le seconder dans ce dessein. Ce qui est certain, c'est que le pape a tenu ces jours-ci un consistoire secret, à la suite duquel S. S. a expédié un courier à Paris, avec sa réponse à la lettre du premier consul.

Les prélats que le pape a délégués pour gouverner les sept provinces, sont monsignor Borromeo, à Macerata; Rivarola, à Perouse; Cacciapiatti, à Urbino; Bussi, à Viterbe; Testa-ferrata, à Camerino; Vidoni, à Ancône; Caracciolo-Santo-bono, à Spolète.

Il est déjà sorti de la monnaie des pièces d'or & d'argent à l'empreinte de S. S. Pie VII. La piastre d'argent porte l'image de l'église, avec l'épigraphe: *Supra firmam petram*. Au revers, les armes de S. S. avec son nom & la première année de son pontificat.

De Vérone, le 26 juillet (7 thermidor).

Le lord Bentinck, commissaire anglais près l'armée de Mélas, & fils du duc de Portland, est parti avant-hier d'ici pour Vienne. La nouvelle de l'armistice conclu en Alle-magne, paroît avoir déterminé son voyage.

Il part depuis un mois de l'armée d'Italie, pour l'Alle-magne, un grand nombre de bas-officiers qui sont destinés à servir dans les quatrièmes bataillons que l'on augmente d'une division, au moyen des recrues levées dans les états héréditaires. Ces bas-officiers sont autorisés à prendre la poste aux frais de l'empereur, afin d'être plutôt rendus à leur desti-nation.

On apprend d'Ancône qu'il s'est élevé à Lorette & dans les environs des troubles fort sérieux, dont on ignore jusqu'à présent les motifs & les circonstances; mais on sait qu'il a fallu faire marcher des troupes contre les révoltés, dont un assez grand nombre a été tué en pièces & le reste s'est dispersé.

## RUSSIE.

De Pétersbourg, le 18 juillet (29 prairial).

Le 10, l'empereur fit manœuvrer en sa présence, près de Péterhof, la flottille des galères de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. S. M. I., qui étoit à bord d'un yacht, com-manda en personne les manœuvres, & témoigna par un signal sa satisfaction aux équipages: Les vaisseaux de guerre russes qui étoient dans la rade, rendirent les honneurs mili-taires à ceux de l'ordre de Malte. L'empereur créa ensuite plusieurs commandeurs & chevaliers de l'ordre.

P O L O G N E.

*De Lemberg, le 19 juillet (30 messidor).*

Le 16, il arriva ici sur des charriots 200 émigrés français, alsaciens & lorrains, avec femmes & enfans, venant de Russie. Le 18, ils continuèrent leur route. Il paroît qu'ils vont en Angleterre. La plupart sont des hommes estropiés, qui faisoient partie de l'armée de Condé. Quelques-uns portent la croix de Saint-Louis; les uns sont en uniforme russe, les autres en habit bourgeois, presque tous fort mal vêtus.

Il est arrivé en même temps un général russe qui se rend à Carlsbad.

A L L E M A G N E.

*De Hambourg, le 4 août (16 thermidor).*

Il vient d'arriver à l'embouchure de l'Elbe trois frégates & deux cuters anglais, à bord desquels se trouvent plusieurs personnages de distinction qui se rendent à différentes cours d'Allemagne.

Notre sénat attend la réponse de Pétersbourg pour prononcer sur le sort des rédacteurs du *Censeur*.

Plusieurs lettres de Suede & de Danemark s'accordent sur les relations de plus en plus amicales qui s'établissent entre ces deux puissances & la Russie.

*De Dresde, le 2 août (14 thermidor).*

M. Sigismund, lieutenant d'artillerie au service de l'électeur de Saxe, a été envoyé à Berlin pour prendre une connoissance particulière de l'artillerie à cheval prussienne. Il a été très-bien reçu par sa majesté, qui a ordonné qu'on lui montre tout ce qui a rapport à cette arme. Il est parti pour Varsovie, où il se trouve le plus d'artillerie volante; au retour de cet officier, l'artillerie volante saxonne sera formée sur le même pied que celle de Prusse; elle aura le même calibre, & cela prouve de nouveau la bonne intelligence de la Prusse avec la cour de Saxe.

*De Ratisbonne, le 4 août (16 thermidor).*

Le lieutenant-général Grenier & le général d'Aultant ont rendu aux membres de la diète les visites qu'ils en avoient reçues, ils étoient en grand uniforme, & accompagnés d'un nombreux état-major.

Nos députés écrivent d'Augsbourg que le général Moreau leur a donné quelque espérance d'une diminution dans la contribution imposée à notre ville.

Voici la lettre adressée par le général Moreau à notre magistrat; relativement à la contribution de 400 mille fr.

« Le général en chef requiert la ville impériale de Ratisbonne de payer, dans la caisse du payeur-général de l'armée, la somme de 400 mille francs de contribution de guerre. Le paiement de ladite somme devra être fait de ce jour en un mois, par tiers de dix jours en dix jours. Les sommes déjà payées pendant cette campagne, en vertu de réquisitions précédemment faites, ou par le général en chef, ou par ses lieutenans-généraux, seront déduites sur le montant de ladite contribution, & précomptées aussi par tiers sur chaque terme de paiement. Il sera admis des lettres-de-change acceptées sur la France, l'Helvétie, la Hollande, Francfort & Hambourg, en acquittement de la présente contribution, mais seulement dans la proportion d'un tiers. Le délai ci-dessus accordé est de rigueur, & le général en chef déclare qu'à défaut par ladite ville impériale d'acquiescer le montant de cette réquisition de dix jours en dix

jours, les voies d'exécution militaire & d'enlèvement d'otages seront employées. Les membres du magistrat seront personnellement responsables des retards que pourroient éprouver les paiemens. Le commissaire-général est chargé de l'exécution de la présente, & les généraux de l'armée y concourront, s'il y a lieu, par la force armée ».

Fait au quartier-général à Augsbourg, le 30 messidor, an 8.

Le général en chef, *Signé, MOREAU.*

*De Francfort, le 7 août (19 thermidor).*

Il paroît certain que l'empereur Paul I<sup>er</sup>. s'est rapproché de la cour de Vienne; & ce qui n'est pas moins remarquable, c'est, suivant toute apparence, par l'entremise de la cour de Berlin. Tout annonce que Paul I<sup>er</sup>. se dirige uniquement contre les Anglais & contre les émigrés français; & c'est peut-être par haine pour le gouvernement britannique qu'il donne en ce moment les mains à la paix continentale; car il est hors de doute que M. de Kalischeff est intervenu dans les conférences de Carlsbad, & ce ministre a reçu depuis peu de nouvelles instructions qui lui ont été apportées par un général russe.

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

*De Paris, le 25 thermidor.*

On écrit de Berne qu'il y a eu un changement dans le gouvernement helvétique, exécuté sans secousses, sans violence & tel que l'opinion publique pouvoit le désirer. Les vrais amis de la liberté helvétique s'en réjouissent. On assure que quatre membres de la précédente commission exécutive ont été réélus; on est cependant fâché de ne pas y trouver le citoyen Finsler. (A demain les détails).

— M. le baron de Dreyer, ministre danois à Paris, est arrivé hier; il vient de prendre près Barcelonne des eaux qui lui étoient ordonnées pour sa santé.

— Madame Helvétius, née Ligneville, veuve de l'un des plus célèbres philosophes du 18<sup>e</sup> siècle, est morte hier à Auteuil, âgée de 80 ans, au milieu d'une société d'hommes également distingués par leurs talens & par leur amour pour la liberté.

— Une colonne de grenadiers & d'éclaireurs, commandée par le général Sarrazin, est partie de Paris hier matin pour se rendre au camp sous Amiens; elle avoit été passée en revue la veille par le général Murat, en présence du ministre de la guerre, qui a fait aux soldats une courte harangue, dans laquelle on a remarqué cette phrase: « Défenseurs de la patrie, le premier consul a de vastes projets; il espère que vous saurez exécuter ses ordres avec courage, & que vous contribuerez de toute votre énergie à assurer la paix ».

— Les consuls ont pris, le 23 de ce mois, un arrêté qui autorise la commune de Pont-de-Vaux à élever à ses frais un monument à la mémoire du général Joubert.

— Le ministre de la marine vient d'adresser aux préfets maritimes une circulaire dont voici l'extrait:

« Des préliminaires de paix, citoyen préfet, sont arrêtés entre la république française & le dey d'Alger: ils ont été signés à Alger le 2 thermidor, par le citoyen Tamisville, chargé de pouvoirs du gouvernement. Le dey a donné des ordres aux bâtimeis navigant sous son pavillon, de respecter celui de la république française.

Le premier consul m'ordonne en conséquence de faire respecter également les couleurs algériennes par les bâti-

mens français. Nous voudrez bien notifier, dans tous les ports de votre arrondissement, les intentions formelles du gouvernement, & veiller à leur prompté exécution».

— On assure que les nouveaux régisseurs de l'octroi de Paris, n'ayant pas encore versé un million dont, au terme de leur marché, ils devoient effectuer le paiement avant le 20 thermidor, le préfet du département a cassé ce marché, & que le ministre de l'intérieur a ratifié l'arrêté du préfet.

— Le ministre de la police fait enlever l'édition d'un ouvrage qu'on désigne comme fanatique & incendiaire; on l'attribue à un nommé Hespelle, docteur de Sorbonne, qui a été arrêté. Voici l'épigramme de cet ouvrage, qui n'annonce pas une grande connoissance de la langue française :

Pour rendre heureux les mortels,  
Il ne faut ni rois, ni autels;  
Telle est la morale diabolique  
De l'inférieure république.

Mais le dieu tout-puissant aura vengé ses droits,  
Et faire respecter ses autels & ses rois.

Si cet ouvrage est d'angereux, c'est avec beaucoup de raison un de nos journaux, on peut affirmer que ce n'est point par la beauté du style.

— Le préfet de police a fait saisir une fabrique de poudre, un atelier de fausses pieces de 12 & de 6 sols, & des faux timbres de l'administration du département de la Lozere. Les coupables ont été arrêtés.

— Le ci-devant duc de Beaufort, le plus riche particulier de la ci-devant Belgique; le ci-devant comte de Merode & quelques autres Belges rayés définitivement de la liste des émigrés, sont arrivés à Bruxelles, venant d'Allemagne.

— Les Anglais continuent à croiser dans l'Escaut occidental; ils exercent la plus grande tyrannie sur tous les bâtimens neutres qui font voile de ce côté, ou qui sont destinés pour nos ports ou ceux des isles de la Zélande.

— On écrit de Privas & d'Avignon, les 15 & 16 thermidor, que l'amnistie produit les plus heureux effets: plusieurs rebelles rendent les armes; des réquisitionnaires, des consentis déserteurs se présentent pour prendre des feuilles de route. Les communes ne voient plus que des brigands dans ceux qui les attaquent; elles sonnent le tocsin & les poursuivent. Une bande vient d'être surprise près de Vauréas; plusieurs ont péri dans la fusillade, qui a été vive & longue.

— Le préfet du département de l'Isere a déconvent à Grenoble de faux congés absolus, fabriqués à Lyon, & des feuilles en blanc, portant le sceau du commandant de Grenoble.

— Un officier français ayant voulu visiter la forteresse de Wurtzbourg, le commandant lui déclara que cette visite ne pourroit avoir lieu comme à Ulm & Ingolstadt, parce que cette forteresse n'étoit point cernée par l'ennemi lors de la suspension d'armes, comme l'étoient les deux autres places. Des couriers ont été envoyés à ce sujet aux généraux en chef des deux armées.

— Il continue de régner un refroidissement entre la cour de Vienne & celle de Munich, depuis que cette dernière a relâché différens objets pour le camp de Braunau.

— On remarque comme une particularité qui fait connoître l'esprit de la cour de Vienne, que la Gazette de

Prague ayant annoncé que L. A. R. le duc Antoine & son épouse étoient arrivés le 21 juillet à Prague & avoient mis pied à terre chez le très-chéri archiduc Charles, la Gazette de Vienne, du 31 juillet, qui copie mot pour mot cet article, a cependant effacé le mot très-chéri.

C O N S U L A T.

Arrêté du 25 thermidor an 8.

Les consuls de la république, sur la proposition du ministre des finances, arrêtent ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. A compter du second semestre de l'an 8, les rentes & pensions sur l'état seront acquittées en numéraire.

II. Ces paiemens seront effectués par l'intermédiaire de la banque de France.

III. La banque ouvrira à cet effet un compte avec la trésorerie nationale pour la recette des fonds destinés à l'acquit des rentes & pensions, & pour le paiement à chaque partie prenante du mandat sur la banque, qui lui aura été délivré à cet effet au trésor public.

IV. La banque établira un nombre de caisses suffisant pour que le service soit fait sans trouble & avec l'activité nécessaire. Elle ne pourra donner dans chaque paiement plus de vingtème en monnaie de cuivre.

V. Le paiement des rentes & pensions, pour le second semestre de l'an 8, s'ouvrira au premier nivôse prochain; il s'effectuera dans les six mois, & par ordre de numéros des inscriptions. La somme nécessaire pour les paiemens sera fournie par la trésorerie nationale, à la banque, en obligations des receveurs-généraux, aux échéances correspondantes, dont la première sera au 30 brumaire an 9, & ainsi successivement de mois en mois.

VI. La banque fera payer par ses correspondans dans les départemens, tous les rentiers & pensionnaires qui y sont actuellement payés, & ceux qui voudront l'être à l'avenir, après qu'ils en auront fait leur déclaration dans les formes d'usage.

VII. Il sera alloués à la banque, pour tous frais de recouvrement, d'établissement de bureaux, transports de fonds & indemnités quelconques; une provision de 1<sup>er</sup> pour 100, pour raison du service des rentes & pensions du deuxième semestre de l'an 8. La fixation de cette commission sera de nouveau réglée pour le service du premier semestre de l'an 9.

Le premier consul,

Signe BONAPARTE.

V A R I É T É S.

On lit dans un de nos journaux la lettre suivante, qui recueille un fait sur lequel nous avons été induits en erreur. Nous l'insérons avec d'autant plus de plaisir, que ce fait, tel que nous l'avions présenté d'après un autre journal, pouvoit jeter quelque défaveur sur un tribunal qui a mérité l'estime publique.

« Citoyens, plusieurs journaux, en rendant compte d'un jugement du tribunal criminel de la Seine, rendu le 17 du courant, en faveur de trois enfans accusés de vol, ont supposé qu'ils ont été acquittés en partie en considération de la bonne éducation que leur avoit donnée leurs pères. Cette assertion est absolument controuvé; le tribunal, en acquittant ces petits malheureux, n'a eu égard ni à la bonne ni à la mauvaise éducation qu'ils peuvent avoir reçue; voici quelles étoient les principales circonstances de cette affaire.

« Neuf ou dix enfans âgés de huit à quatorze ans, sont parvenus à s'introduire dans un bâtiment qui n'étoit plus habité, en passant par une fenêtre. L'un d'eux se rappelant que l'on tenoit de la cire molle dans une armoire, a voulu s'en procurer pour faire, disoit-il, des petits bons hommes; le scellé apposé sur cette armoire fut brisé, la porte fut ouverte à l'aide d'une trousse de clefs que l'un des enfans fut

chercher chez son père; une somme d'environ 200 francs se trouva sous leurs mains; ils se contenterent de prendre quelques gros sous qu'ils se partagèrent; l'un en obtint quatre, l'autre douze, l'autre vingt; en tout, la somme volée n'a pas excédé 50 fr. De là ils firent dépenser les gros sous & lirent à tous ceux qui voulaient l'entendre, comment ils se les étoient procurés. Conduits chez le juge de paix, ils convinrent de tout; le jury d'accusation en renvoya six à sept absous; & les trois plus coupables furent traduits au tribunal criminel.

» Vous comprenez qu'aucun de ces enfans n'ayant atteint sa seizième ni même sa quinzième année, on a dû, conformément à la loi, poser la question de savoir si les présumés avoient agi avec ou sans discernement; le jury ayant déclaré à l'unanimité que c'étoit sans discernement, ils ont dû être acquittés, suivant la disposition précise du code pénal.

» Après les avoir acquittés, le tribunal pouvoit encore ordonner ou que ces enfans seroient élevés dans une maison de correction, ou qu'ils seroient rendus à leurs parents; le tribunal a pris ce dernier parti, & voici comment il a motivé cette disposition du jugement: *Avant égard au certificat délivré par les juges de paix, maire, adjoints & autres citoyens domiciliés dans la dite commune, qui atteste la bonne moralité & le civisme des parents, ordonne que les enfans leur seront rendus, invite les parents à surveiller avec sévérité la conduite desdits enfans.*

» Une autre considération a pu concourir à déterminer cette décision du tribunal; c'est qu'il n'existe point de maison de correction qui soit destinée à élever les enfans; les individus condamnés à la correction sont confondus avec les autres prisonniers, & personne n'ignore que les prisons, telles qu'elles sont aujourd'hui, sont la plus funeste école du crime.

## LITTÉRATURE.

*Histoire naturelle, générale & particulière, par Leclerc de Buffon; nouvelle édition, accompagnée de notes, & dans laquelle les supplémens sont insérés dans le premier texte; à la place qui leur convient. L'on y a ajouté l'Histoire naturelle des Quadrupèdes & des Oiseaux découverts depuis la mort de Buffon; celle des Reptils, des Poissons, des Insectes & des Vers, enfin l'Histoire des Plantes dont ce grand naturaliste n'a pas eu le tems de s'occuper; ouvrage formant un cours complet d'Histoire Naturelle, rédigé par C. S. Sonnini, membre de plusieurs sociétés savantes, collaborateur de Buffon pour la partie ornithologique; 70 vol. grand in-8°, imprimés sur beau papier & caractères neufs, avec plus de 1200 planches.*

Annouer au public une seconde édition de cet ouvrage. L'une des plus vastes entreprises littéraires qui aient jamais honoré la librairie française, c'est publier son importance & ses succès; c'est en même tems rendre hommage au goût des sciences & des lettres encore puissantes en France, pour avoir conservé son empire au milieu de tant de désordres & de calamités.

Buffon a honoré son siècle & son pays. Son immortel ouvrage a donné à l'Histoire naturelle un éclat qu'elle n'avoit jamais eu; il en a rendu l'étude plus intéressante, & par-là plus générale. C'étoit le moyen le plus sûr de reculer promptement les limites de la science.

Mais la vie de l'homme de génie est trop courte pour achever l'édifice immense que Buffon avoit conçu sur un plan tout nouveau. La mort est venue l'arrêter au milieu de sa carrière. Qui osera entreprendre d'achever ce que Buffon a laissé imparfait?

En publiant de nouveau les œuvres de Buffon, le rédacteur n'a pas eu la prétention téméraire de toucher au travail de cet homme rare, n'y d'y mêler le sien. Amant de la nature, admirateur du pinceau le plus brillant qui ait jamais su la peindre, il vénéra également & le modèle & le peintre; il ne s'est permis aucun changement au texte de l'Histoire naturelle; mais afin d'éviter des recherches pénibles dans plusieurs volumes, Buffon n'ayant pas voulu donner de nouvelles éditions de ses œuvres, les supplémens qu'il a publiés successivement, sont interposés & fondus dans le premier texte, à la place qui leur convient; en sorte que le lecteur trouve, à chacun des articles, tout ce qui peut y avoir rapport, sans être obligé de recourir à des fragmens épars. Des notes aussi nombreuses qu'importantes éclairent & complètent l'Histoire naturelle des objets mieux connus depuis la mort du Père de la France; & des additions neuves, placées à la suite de plusieurs articles, sont

des augmentations précieuses pour la science, & piquant pour la curiosité.

Enfin, pour donner un cours complet & vraiment général d'Histoire naturelle, l'Histoire des reptiles, des poissons, des insectes & des vers, enfin celle des plantes seront traitées successivement & dans l'esprit de Buffon, c'est-à-dire, de la manière la plus convenable à la science & au bon goût.

Tel est, en précis, le plan de ce grand ouvrage, dont la rédaction est confiée à C. S. Sonnini, auteur d'un voyage récent en Egypte, (5 vol. in-8°, & un de planches in-4° Paris, Buisson), dont la réputation comme naturaliste, les talens comme écrivain, les liaisons d'amitié & de travaux avec Buffon lui-même seroient des titres assez sûrs à la confiance, si, d'ailleurs, ce qui a paru de lui dans les 30 volumes de cette collection, qui ont déjà été publiés, n'avoit obtenu les suffrages les plus honorables & les plus flatteurs.

Sonnini s'est associé des savans distingués, Latreille, Denys Montfort, Philibert & Virey, tous exercés à observer & à peindre la nature, & l'on juge combien une pareille réunion de talens & d'avantages & offre d'espérances.

Cette nouvelle édition joint à la beauté du papier la correction & le luxe typographiques. La plupart des gravures qui accompagnent les *Œuvres de Buffon* ont été remplacées par des dessins plus exacts; des planches nouvelles ont été ajoutées, & les meilleurs artistes ont été employés aux dessins & aux gravures. Les éditeurs n'ont épargné ni soins, ni dépenses pour assurer à leur entreprise un succès mérité. Aussi ce succès a-t-il été rapide & complet. La première édition de l'*Histoire Naturelle* a été presque entièrement épuisée dans le cours même de son exécution. Les éditeurs en proposent une seconde, également par souscription: elle ne sera, en aucun point, inférieure à la première. Les doutes qui auroient pu s'élever sur l'achèvement d'un ouvrage qui présente autant d'étendue & de difficultés que celui-ci, n'ont plus de fondement; le succès qu'il a obtenu, & le nombre de volumes auquel il est déjà parvenu, sont des garans non équivoques de sa continuation.

Les souscripteurs de la première édition doivent se rassurer; la seconde ne contiendra aucun changement, aucune addition, & ils n'auront pas à se plaindre que les conditions leur aient été moins favorables qu'à ceux qui arrivent plus tard. Ils continueront de recevoir chaque mois une livraison de deux nouveaux volumes.

A compter du 1<sup>er</sup> thermidor an 8, il paroitra régulièrement au commencement de chaque mois, une livraison de deux volumes à la fois de cette seconde édition, & afin d'intéresser toutes les classes de lecteurs, chaque livraison sera composée d'un volume de matières générales & d'un volume de quadrupèdes, d'oiseaux, &c.

Le prix de chaque volume, pris à Paris, est de 4 francs, figures en noir, & 8 francs, figures coloriées; le port est à la charge des souscripteurs des départemens & des pays étrangers. L'on paiera, on souscrivant, 8 fr. ou 16 fr. pour les figures coloriées, d'avance, qui seront à valoir pour le paiement entier de la dernière livraison. Les autres se paieront à mesure qu'elles seront publiées.

Les éditeurs délivreront aux souscripteurs le présent prospectus imprimé sur mêmes format, caractère & papier que l'ouvrage, au bas duquel sera la quittance de Dufart, imprimeur-libraire, rue des Noyers-Jacques, n°. 22, auquel il faut s'adresser pour souscrire; de même qu'à Bertrand, libraire; rue Montmartre, n°. 115, à côté des Diligences.

L'on en tire quelques exemplaires sur papier vélin de Lagarde; les figures de ce petit nombre seront à double, c'est-à-dire, en noir & coloriées d'après nature. Le prix est de 20 fr. par chaque volume broché en carton.

Les livraisons seront faites par ordre de numéros, de sorte que celui qui aura platôt avancé son argent, jouira des meilleures épreuves.

Nota. Il reste quelques exemplaires de la première édition, formant, au commencement de thermidor de l'an 8, trente volumes. L'on procurera aux acquéreurs toutes les facilités possibles.

## Bourse du 25 thermidor.

Rente provisoire, 25 fr. 00 c. — Tiers consol., 37 fr. 15 c. — Bons  $\frac{1}{2}$ , 4 fr. 58 c. — Bons d'arrérage, 85 fr. 70 c. — Bons pour l'an 8, 85 fr. 88 cent. — Syndicat, 65 fr. 00 cent. — Coupures, 65 fr. 00 cent.